

Réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Miéville, Conseiller communal, "pour aider le sport d'élite" – Demande d'un crédit complémentaire au budget 2002.

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2002, M. Michel Miéville a déposé une motion dont vous trouverez le texte en annexe.

La discussion a été ouverte sur cette motion et la parole n'a pas été demandée; soumise au vote, la motion a été acceptée sans opposition, avec 19 abstentions, puis transmise à la Municipalité.

2. Premier avis de la Municipalité

En date du 21 juin 2002, la Municipalité a adressé un courrier au Bureau du Conseil communal ayant la teneur suivante :

"N'étant pas en mesure de répondre dans le délai réglementaire (3 mois) à cette motion, nous sollicitons un délai pour le faire au 4 octobre 2002, date de la première séance d'automne.

Concernant un crédit complémentaire au budget « pour aider le sport d'élite », la Municipalité est favorable sur le principe, mais le mode d'attribution du montant qui serait voté doit faire l'objet d'une réflexion approfondie."

3. Proposition de la Municipalité

Dans le cadre de son étude, la Municipalité a fait établir (à l'usage interne de l'autorité exécutive) un document relatif aux dispositions pratiques à observer.

Celles-ci précisent notamment :

- le but de l'aide;
- la forme de la demande (à adresser par le sportif concerné ou le club à l'Office des affaires sociales, culturelles et de loisirs);
- les conditions d'octroi;
- les bénéficiaires;
- le financement;
- le mode d'attribution des subventions.

Sur cette base, la Municipalité est en mesure de soumettre à l'approbation du Conseil communal un crédit complémentaire au budget 2002 de **Fr. 30'000.--**, en ouvrant un nouveau compte N° 170.3653 intitulé "Aider le sport d'élite".

Cette nouvelle prestation figurera chaque année dans le budget, le montant pouvant varier en fonction de la situation financière de la commune.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 18/2002;
- ouï le(s) rapport(s) de la (des) commission(s) chargée(s) de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget communal 2002 de **Fr. 30'000.--** (trente mille francs) sur le **nouveau compte N° 170.3653.03 "Aider le sport d'élite"**.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(L.S.)

P. Kaelin

J. Bertoliatti

Annexe : ment.

Délégués municipaux à convoquer :

- Mme Michèle Massy, section des affaires culturelles et de loisirs
- M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 3 septembre 2002/MP/JBE/sm/if